

**Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education Question n°259
de la Jeunesse et des Sports / Direction de l'Education et de
l'Enfance**

Enseignement

REF : DEEENS2012005

Signataire : CP/VY/CM

Séance du Conseil Municipal du 27/09/2012

RAPPORTEUR : Daniel GARNIER

OBJET : Classes de neige : Année scolaire 2012/2013 : participations familiales aux frais de séjour.

EXPOSE :

La Ville d'Aubervilliers organise chaque année le séjour d'une dizaine de classes de CM1 – CM2 à la neige en janvier et au printemps.

Une participation correspondant aux ressources du foyer est demandée à chaque famille pour les frais de séjour des classes.

Depuis 2005, la durée du séjour est de 17 jours.

Le nombre d'enfants partant en 2011 a été de 212 et 199 enfants sont partis en 2012.

Le coût moyen réel du séjour pour l'année 2012 a été de 1 124,76 € par enfant. En 2011 il a été de 1079,22 €

Le coût restant à la charge de la ville après participation des familles est de 863,75 € par enfant en 2011.

Le tarif minimum représente environ 10% du montant total du séjour et le tarif maximum environ 50%.

Cette nouvelle grille se décline comme suit :

BAREME 2011/2012		BAREME 2012/2013	
<u>Quotients familiaux</u>	<u>Participations</u>	<u>Quotients familiaux</u>	<u>Participations</u>
0 € à 105,00 €	98,00 €	0 € à 105,00 €	98,00 €
105,01 € à 150,00 €	120,00 €	105,01 € à 150,00 €	10,00 €
150,01 € à 200,00 €	161,00 €	150,01 € à 200,00 €	10,00 €
200,01 € à 270,00 €	207,00 €	200,01 € à 270,00 €	21,00 €
270,01 € à 360,00 €	253,00 €	270,01 € à 360,00 €	28,00 €
360,01 € à 460,00 €	309,00 €	360,01 € à 460,00 €	35,00 €
460,01 € à 610,00 €	388,00 €	460,01 € à 610,00 €	39,00 €
610,01 € à 760,00 €	460,00 €	610,01 € à 760,00 €	40,00 €
760,01 € à 920,00 €	506,00 €	760,01 € à 920,00 €	56,00 €
920,01 € et plus	533,00 €	920,01 € et plus	543,00 €

Une augmentation d'environ 2% a été appliquée par rapport à l'année dernière.

Il est demandé au Conseil Municipal d'en délibérer.

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de l'Education et de l'Enfance

Enseignement

REF : DEEENS2012005

Signataire : CP/VY/CM

OBJET : Classes de neige : Année scolaire 2012/2013 : participations familiales aux frais de séjour.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation,

Considérant le projet d'avenant à la convention passée entre la caisse des écoles et la ville d'Aubervilliers concernant l'organisation des classes de neige 2013,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

FIXE comme suit le barème de participations familiales pour l'année scolaire 2012/2013 applicable à tous les enfants scolarisés à Aubervilliers, même domiciliés hors commune :

<u>Quotients familiaux</u>	<u>Participations</u>
0 € à 105,00 €	98,00 €
105,01 € à 150,00 €	120,00 €
150,01 € à 200,00 €	164,00 €
200,01 € à 270,00 €	211,00 €
270,01 € à 360,00 €	258,00 €
360,01 € à 460,00 €	315,00 €
460,01 € à 610,00 €	395,00 €
610,01 € à 760,00 €	469,00 €
760,01 € à 920,00 €	516,00 €
920,01 € et plus	543,00 €

Une augmentation d'environ 2% a été appliquée par rapport à l'année dernière.

APPLIQUE aux familles ne pouvant justifier de leurs ressources et de leurs charges un tarif forfaitairement fixé à 343,00 €.

REDUIT le tarif de 50% au deuxième enfant en fonction du quotient de la famille, lorsque deux enfants d'une même famille sont inscrits.

Les recettes en résultant seront imputées au budget de l'exercice en cours au : 7067.255 (303.7067.255).

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 12/10/2012

Publié le : 04/10/2012

Certifié exécutoire le : 12/10/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué